



# CLUB LONG BEACH 4\*

2 au 9 SEPTEMBRE 2022

CONTACT

VOYAGES KUONI  
Dorothee GRIBOUVAL  
06 85 08 91 27  
[Dorothee.gribouval@kuoni.fr](mailto:Dorothee.gribouval@kuoni.fr)

EN

8 jours / 7 nuits  
Formule tout inclus  
Vols Transavia

Durée de vol : env. 3h15  
Décalage horaire : +1h

VOTRE



## SITUATION

Le Bravo Club Long Beach se situe sur la côte nord-ouest du Péloponnèse, à moins d'un kilomètre du très joli village de Longos, niché dans un jardin de 24 000m<sup>2</sup>, offre une vue imprenable sur le golfe de Corinthe.

Le Club est bordé d'un côté par la montagne Panachaiko qui culmine à près de 2000 mètres d'altitude et de l'autre par la mer du golfe de Corinthe.

20/01/2022

Photos non contractuelles

Travel Lab - SAS au capital de 12.507.027€ - 22 Rue Dieumegard 93407 Saint-Ouen Cedex

R.C.S. Bobigny 542 078 431 SIRET 542 078 431 00492 - Immatriculation Atout France IM 093 100 010

Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris.

Assurance RCP : MMA IARD 14 Bld Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex Police 128 982 356

## CHAMBRES



Le Bravo Club Long Beach dispose de belles chambres spacieuses, modernes et climatisées, rénovées en 2015. Elles sont équipées d'une salle de bains avec baignoire ou douche, sèche-cheveux et disposent d'un mini-bar, télévision par satellite, coffre-fort, balcon ou terrasse.

- Les chambres standard de 20 m<sup>2</sup>, vue mer, peuvent accueillir jusqu'à 2 adultes et 2 enfants et sont situées dans le bâtiment principal.
- Les bungalows de 25m<sup>2</sup>, vue mer, peuvent accueillir jusqu'à 2 adultes et 2 enfants.
- Des bungalows communicants sont également disponibles (sous réserve de disponibilité et avec supplément).
- Lits bébé disponible (sur demande) et baby-sitting (avec supplément).

## RESTAURATION

### **Formule « tout compris » de 10h00 à minuit.**

Le Club se compose d'un restaurant principal, un snack et d'un bar.

- Les 3 repas sont servis au restaurant principal sous forme de buffets, de 7h30 à 21h30.
- Snack situé au « Bar piscine » ouvert de 10h30 à 18h30.
- Le Bar piscine ouvert en haute saison de 10h à minuit (le lobby bar ouvre en avant saison et arrière-saison uniquement).
- Boissons comprises dans la formule AI : eau plate et gazeuse, sodas, jus de fruits, bière, vins et alcools locaux, café et thé.



## LOISIRS



Espaces détente autour de la grande piscine extérieure d'eau douce et à la plage, aménagés de transats, parasols et serviettes à disposition (en supplément).

Pour les amateurs de sport : Fitness, tennis, pétanque, ping-pong, basketball, volley-ball.  
A la base nautique : canoës et stand up paddle (à partir de l'été 2019).

En soirée, la discothèque vous ouvrira ses portes dès 23h.

En supplément :

- Location de vélo
- Centre de plongée sous-marine
- Espace massages extérieur, vue mer

## SERVICES ET EQUIPEMENTS

Wifi gratuit à la réception et au bar de la piscine

## ENFANTS

De 3 à 17 ans, vos enfants ne risquent pas de s'ennuyer en Bravo Club grâce aux différents clubs adaptés à leurs âges.

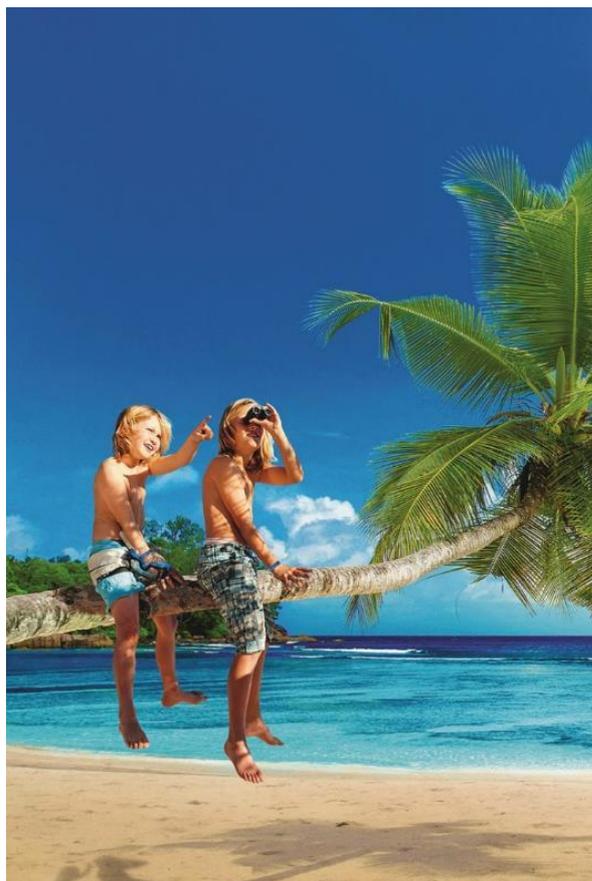
Dans les Bravo Club, nous proposons aux petits hôtes un programme complet d'activités adaptées à leur âge, ainsi que des jeux passionnants. Du dessin, aux activités de plage, en passant par les jeux en groupe pour faire connaissance, sans oublier les ateliers maquillage et la panoplie de costumes pour les spectacles sur scène... !

- **Mini Bravo : LE ROYAUME DES ENFANTS**

Vous trouverez toute l'année un personnel qualifié qui s'occupera de vos enfants de 3 à 6 ans et pendant les vacances scolaires pour vos enfants de 7 à 12 ans. Pour eux, nous organisons les jeux, des activités d'éveil, jeux, sport et animation adaptés à chaque âge, une soirée pyjama une fois par semaine, mini disco Mini disco.

- **B. BRAVO B. FREE POUR LES ADOS**

Un peu de liberté, beaucoup de rencontres, avec le Bravo B.FREE, durant les vacances scolaires, les adolescents de 13 à 17 ans peuvent exprimer librement leur désir de vivre chaque moment de la journée avec énergie et dynamisme. L'enthousiasme est l'ingrédient principal du B.FREE : tournois sportifs, initiation DJ et spectacles ne sont que quelques-unes des activités pensées pour les jeunes.



# GRECE

## Bravo Club LONG BEACH 4\*

8 jours / 7 nuits

Tarifs valables pour un départ en SEPTEMBRE 2022

**Base 40 participants minimum**

TARIFS

<b>Départ le vendredi 2 SEPTEMBRE 2022</b>	Prix adulte en chambre standard
<b>Forfait adulte en chambre double</b>	<b>885 €</b>
Supplément chambre individuelle (personne seule)	+ 245 €
Réduction 3 <sup>ème</sup> adulte dans la même chambre	- 40 €

### NOTRE PRIX COMPREND

- Pré post acheminements autocar Bois Guillaume / Louviers et Evreux / Aéroport aller-retour
- Le service « Assistance à destination 24 h/24 » joignable au 01 55 87 82 60
  - Carnet de voyage électronique (mail) et réunion d'informations avant le départ
  - Le transport aérien PARIS/ATHENES/PARIS sur vols spéciaux
  - Les taxes d'aéroport et redevance passager représentant, à ce jour, la somme de 72 € par personne ;
  - Un bagage en soute
  - Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
  - L'assistance du délégué Bravo Club tout au long du séjour
  - Une réunion d'information et cocktail de bienvenue à votre arrivée
  - L'hébergement en chambre double
  - L'équipe d'animation Francophone
  - La formule tout inclus
  - L'assurance complémentaire Allianz Travel, contrat n°303 151 : 2.7 % du montant global (assistance rapatriement, bagages, annulation)

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, pourboires et dépenses personnelles
- Taxe de séjour = 3€/chambre/nuit
- Les excursions et/ou soirées facultatives proposées sur place
- Le port des bagages ;
- Les extra et dépenses d'ordre personnel ;
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas mentionné dans « *ce prix comprend* ».

## Formalités pour les ressortissants français

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

Prorogation de la validité de la carte d'identité : attention, les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1/1/2004 et le 31/12/2013 sont encore valables 5 ans (sauf pour les cartes d'identité délivrées pour des mineurs) après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste. Un certain nombre de pays ne reconnaissant pas cette mesure, nous vous recommandons fortement de vous munir d'un titre d'identité français en cours de validité (carte d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est postérieure à la date de séjour projeté ou passeport en cours de validité).

Les autorités françaises ont décidé de rétablir l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs. Cette nouvelle mesure entre en vigueur le 15 janvier 2016.

Cette disponibilité concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

À compter du dimanche 15 janvier 2016, les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (formulaire Cerfa N°15646\*01 à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr))
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

Tout parent voyageant avec son enfant mineur, mais ne portant pas le même nom de famille, doit pouvoir justifier de son autorité parentale. Nous conseillons au parent dans ce cas, de voyager avec le livret de famille.

Devis estimatif 2019, sous réserve de disponibilité.

Photos non contractuelles

23/10/19

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Conformément aux exigences du Code du Tourisme, est retranscrit ci-dessous le formulaire standard d'informations, figurant à l'Annexe 1 de l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Mars 2018, correspondant à l'offre de prestation proposée.**

**La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.**

**Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise TRAVEL LAB SAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.**

**En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise TRAVEL LAB SAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.**

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. TRAVEL LAB SAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS – info@groupama-ac.fr Tél. 01 49 31 31 31) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de TRAVEL LAB SAS.

<https://www.legifrance.gouv.fr>